

La zone de don « Espace des (re)trouvailles » est un espace où l'on peut déposer les objets en bon état dont on a plus l'utilité afin de leur donner une seconde vie. On peut également y prendre ce dont on a envie.

- ➔ **L'Espace des (re)trouvailles est réservé aux particuliers ;**
- ➔ **Aucun échange monétaire ne doit avoir lieu ;**
- ➔ **La récupération en dehors de l'Espace des (re)trouvailles - ou de la zone de don de palettes - est strictement interdite.**

### Objets acceptés :

Jeux, livres, CDs, bibelots, vaisselle, vêtements, outillage, petit mobilier, équipements électriques, ...

⇒ Objets complets, en état de fonctionnement

### Objets refusés :

Déchets dangereux, aliments, objets cassés ou incomplets, déchets refusés en déchèterie habituellement...

Les donateurs devront remettre leurs dons aux agents identifiés par un gilet haute visibilité présent sur le site afin que ces derniers puissent contrôler, peser, et ranger les objets au fur et à mesure.

Ils devront se stationner dans les emplacements prévus sans gêner le fonctionnement de la déchèterie.

Les objets non récupérés sur la durée de l'ouverture de l'Espace des (re)trouvailles seront proposés à la Ressourcerie le Réservoir de Saint-Brevin-les-Pins.